

DECISION DU MAIRE N° 27bis

Maire de la Ville de Juvignac,

vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L 2122-22,

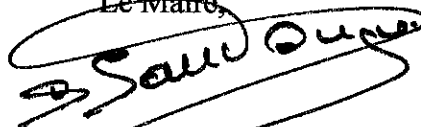
vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2008 donnant délégation conformément
aux textes susvisés,

DECIDE

D'accepter le don fait par mademoiselle Magalie LIRON, à l'école municipale de musique, d'un piano
noir et blanc de marque BORD modèle BE-110 n° 1659763.

Fait à Juvignac, le 9 septembre 2009.

Le Maire,



Danièle ANTOINE SANTONJA

acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 16.09.2009
publication
le 16.09.2009

